

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération 2023/43

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 4 juillet 2023**

Date de la convocation : 27/06/2023
Date d'affichage : 27/06/2023
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants par procuration : 0
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13
POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N°1 COMMUNE

L'an deux mil vingt-trois et le quatre juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Christine NOHARET,

Quorum : 13/15 Votants 13/15 Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil municipal une décision modificative du budget principal de la commune visant à intégrer les travaux du bd Frédéric Mistral dans l'inventaire en tant que travaux terminés :

Il expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2151 (041)	Réseaux de voirie		165961.58
2313 (041)	Constructions	165961.58	
TOTAL :		165 961.58	165 961.58

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et publication ou notification le
Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 10/07/2023
034-213401979-20230704-DE_2023_043-DE